

## COMPTE-RENDU DE REUNION

COMITE DE PILOTAGE DU CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE DU TERRITOIRE MESSIN

Réunion du 2 février 2017 à l'Hôtel de Ville de Metz

Destinataires : Membre du comité de pilotage

---

Réunion organisée par Stéphane TINNES-KRAEMER, coordonnateur du CLSM – CH Jury

---

### **Sont présents**

Olivier ASTIER, Directeur du CH de Jury

Benoît BEAUDOUIN, Délégué territorial de la Moselle de l'URPS Pharmaciens Lorraine

Jérôme BEGUINET, Chargé de mission de l'ARS Grand Est - Délégation territoriale de la Moselle

Alan CHARISSOU, Médecin PMI chargé de projet du Conseil départemental de Moselle

Serge COLSON, Membre du bureau du CISS Lorraine

Marie DASSONVILLE, Chef de service de l'ARS Grand Est - Délégation territoriale de la Moselle

Christel EVRARD-GARCIA, Responsable prévention promotion de la santé de la CANSSM - CARMi EST

Paulette HUBERT, Membre de l'UNAFAM 57

Jean-Louis KOLOPP, Trésorier du Conseil départemental en Moselle de l'Ordre des médecins

Marie-Louise KUNTZ, Déléguée à la politique des solidarités et de l'habitat et Conseillère départementale du canton de Montigny-lès-Metz du Conseil départemental de Moselle

Coralie LEMOINE, Chargée de mission santé de la Ville de Metz

Patricia METZEN, Chargé de coordination Politique de la ville de la Préfecture de la Moselle

Michel MINETTI, Directeur d'établissement de Charleville-sous-bois de la CANSSM - CARMi EST

Catherine MOREL, Conseillère municipale, déléguée à la santé, à la prévention sanitaire et au développement social de la Ville de Metz

Michel MULIC, Délégué territorial de l'ARS Grand Est - Délégation territoriale de la Moselle

Esther MUNERELLE, Coordinatrice régionale du CISS Lorraine

Jennifer NICOLAS, Chargé de coordination Politique de la ville de la Préfecture de la Moselle

Amélie OUTTIER, Chef des soins sans consentement de l'ARS Grand Est - Délégation territoriale de la Moselle

Danielle TATOYAN, Chargée de mission auprès du Secrétaire général de la Préfecture de la Moselle

Pierre TRUFFY, Élu au Collège "Généralistes" de l'URPS Médecins Grand Est

**Son excusés**

Emmanuel BERTHIER, Préfet de la Moselle

Jean-Luc BOHL, Président de l'Agglomération Metz métropole

Fabrice CARLES-FAHNAUER, Directeur de Cabinet de l'Agglomération Metz métropole

Anoutchka CHABEAU, Directrice départementale de la Direction départementale de la cohésion sociale

Dominique GROS, Maire de la Ville de Metz

Isabelle LUSTIG-ARNOLD, Directrice de la CARSAT Alsace-Moselle

Marc NICAISE, Directeur de la Direccte

Jean PERRIN, Président du CISS Lorraine

Philippe RICHERT, Président de la Région Grand Est

Robert TEUTSCH, Président de l'UNAFAM

Catherine VÉRONIQUE, Directrice adjointe du RSI Lorraine

Patrick WEITEN, Président du Conseil départemental de Moselle

Christophe WILCKE, Président de l'URPS Pharmaciens Lorraine

---

## POINTS A L'ORDRE DU JOUR

- Présentation de la démarche de mise en place du Conseil local de santé mentale (CLSM).
  - Calendrier de mise en œuvre.
- 

## DECISIONS

- Trois axes sont retenus pour mettre en œuvre le CLSM (inclusion dans la cité, coordination entre les acteurs et fluidification des parcours).
  - La priorité est donnée aux trois thématiques qui concernent la connaissance des acteurs, la promotion de la santé mentale et l'analyse des situations individuelles en difficultés.
  - Dans le cadre de la collaboration avec la ville de Metz, le CLSM est chargé de travailler l'axe santé mentale du Contrat local de santé du territoire messin (CLS).
  - Une action de communication sera menée en partenariat avec l'Union régionale des représentants des professionnels de santé (URPS) médecins et la Délégation territoriale de l'Agence régionale de santé (ARS) pour faire connaître le travail mené à l'occasion de la réorganisation des soins en addictologie.
- 

## SYNTHESE

Le CLSM réunit les acteurs dans le but de promouvoir la santé mentale sur le territoire messin.

La démarche proposée pour finaliser la mise en place du dispositif repose sur trois axes : inclusion dans la cité, coordination entre les acteurs et fluidification des parcours.

Le diagnostic santé mentale en cours d'élaboration réalisé par l'ORSAS<sup>1</sup> et financé par l'ARS Grand Est permettra de préciser les thématiques retenues pour chacun de ces axes.

La promotion de la santé psychique sur le territoire messin est l'un des cinq axes du CLS de la ville de Metz que le CLSM est chargé de travailler.

Le retour sur les premières réunions des groupes projets met en évidence une préoccupation des acteurs pour la question du logement.

Le CLSM participera à la Semaine d'information sur la santé mentale (SISM) qui se déroulera du 13 au 26 mars 2017. Cet événement national est reconduit chaque année.

---

---

<sup>1</sup> Observatoire régional de la santé et des affaires sociales.

## DISCUSSION

### INTRODUCTION

En tant que présidente de séance, Mme Catherine MOREL introduit les échanges. Elle rappelle que la ville de Metz avait pour engagement de campagne de mettre en place un Contrat local de santé, démarche initiée dès le début de la deuxième mandature du maire, M. Dominique GROS. Ce dispositif a bénéficié d'un diagnostic santé réalisé par l'ORSAS Lorraine et l'IREPS<sup>2</sup> Lorraine sur le territoire de la Communauté d'agglomération Metz Métropole. Cette étude a identifié la santé mentale comme un axe stratégique du CLS. La santé mentale est entendue au sens large et ne se réduit pas à la psychiatrie.

La mise en place du CLSM sur le territoire messin a débuté en janvier 2015 dans le cadre d'une collaboration entre le Centre hospitalier de Jury représenté par son directeur, M. Olivier ASTIER, le Conseil départemental de Moselle avec la participation du docteur Alan CHARISSOU et la ville de Metz représentée par la Conseillère municipale en charge de la santé, Mme Catherine MOREL.

M. Michel MULIC, délégué territorial de la Moselle de l'ARS poursuit en rappelant quelques éléments :

- L'installation des CLSM est une priorité du directeur général de l'ARS. 20 dispositifs sont actifs ou en cours d'installation en région Grand Est. Sans compter les projets en réflexion, 13 sont déployés en Alsace, 6 Lorraine et 1 en Champagne-Ardenne.
- Ce dispositif est une coordination de proximité, au-delà du secteur de la psychiatrie. L'idée date des années 70. La loi de modernisation conforte les CLSM dans un rôle pivot associé dans la conduite de la politique de santé mentale en lien avec l'ensemble des acteurs, que ce soit la prévention, le logement, l'hébergement et l'insertion.
- Avec la loi de modernisation de notre système de santé, la santé mentale doit être regardée dans son ensemble, au travers des parcours. Le CLSM est un lieu de coordination et d'échanges pour améliorer la prise en charge au bénéfice de toute la population.
- Le Centre hospitalier de Jury est la cheville ouvrière de ce CLSM. Il a notamment recruté le coordonnateur.
- Le CLSM et le CLS de la ville de Metz sont deux démarches complémentaires.
- L'ARS Grand Est a souhaité accompagner la mise en place du CLSM par état des lieux confié aussi à l'ORSAS Lorraine.

---

<sup>2</sup> Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé.

- La recomposition de l'offre de psychiatrie tient compte à la fois des besoins et du rééquilibrage nécessaire par rapport à un découpage historique.
- Il est nécessaire de mettre en avant les alternatives, point sur lequel la Moselle a un peu de retard. L'exemple du dispositif « Familles gouvernantes » géré par le Centre hospitalier de Jury montre l'intérêt de projets innovants pour permettre à des gens qui sortent de psychiatrie d'accéder au logement social.

## CADRE DE MISE EN PLACE DU CLSM

Après un tour de table, Stéphane TK poursuit par la présentation de la démarche mise en œuvre pour finaliser l'installation du dispositif sur le territoire messin (voir le diaporama et les dossiers remis aux participants joints au compte rendu).

### **Rôle et fonctionnement du comité de pilotage**

Il est rappelé en préambule que le comité de pilotage réunit le niveau institutionnel. Il est composé des acteurs décideurs et financeurs du territoire.

Le comité de pilotage a pour rôle d'orienter les missions du CLSM. Il apporte également son soutien aux acteurs de terrain. Cet appui institutionnel se concrétise par le choix des actions et les moyens définis pour leur réalisation.

Les groupes projets et l'assemblée plénière sont forces de propositions. Le coordonnateur fait le lien entre les instances pour rendre compte des attentes des acteurs de terrain et du travail réalisé.

## DEMARCHE RETENUE

### *NOTION DE SANTE MENTALE*

Dans le cadre du CLSM, la santé mentale est entendue au sens large et englobe la santé mentale positive, la détresse psychologique réactionnelle et les troubles psychiatriques.

### *PRINCIPAL OBJECTIF DU DISPOSITIF*

Le but du CLSM est de réunir les acteurs (professionnels, bénévoles d'associations, usagers, aidants et habitants) pour promouvoir la santé mentale sur le territoire messin au sein de ce qui constitue une plateforme de concertation et de coordination.

### *CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE*

Plusieurs textes font référence aux Conseils locaux de santé mentale (voir le diaporama joint au compte rendu). En particulier la dernière loi de modernisation du système de santé qui pose les bases juridiques de ce dispositif dont la mise en place reste liée à l'implication volontaire des acteurs. Dans ce contexte, le soutien institutionnel est important pour les inciter à rejoindre la démarche.

M. Jérôme BÉGUINET ajoute que l'idée de décloisonner la psychiatrie et mieux coordonner les parcours date des années 70. Parmi les textes qui concernent la santé mentale, ceux de la politique de la ville encouragent la réalisation d'actions en direction des quartiers prioritaires.

M. Michel MULIC souligne l'importance d'un ancrage territorial et d'une coordination des acteurs, quel que soit le champ de la santé concerné. Le CLSM permet la concertation et la coordination de politiques sur l'espace messin. Il est intéressant de souligner qu'il se met place au moment où s'élabore le Contrat local de santé sur le même territoire et qu'un état des lieux se réalise. Ce dispositif arrive également dans un contexte de réorganisation de la psychiatrie qui a besoin d'être déstigmatisée et de se rapprocher de la ville par une mise en avant des alternatives. Il s'agit d'éviter le retour en soin sans consentement qui est un échec global de la prise en charge. L'objectif est de permettre à une personne de se réinsérer dans un parcours ordinaire. Pour y parvenir, la réflexion doit se poursuivre pour trouver les solutions permettant de pérenniser des initiatives comme celle des « Familles gouvernantes » qui s'inscrivent dans un programme de soins.

#### *LES INSTANCES DE CONCERTATION*

Stéphane TK poursuit en présentant les espaces de concertation qui constituent le socle du CLSM (voir fiche de présentation du CLSM jointe au compte rendu).

Au comité de pilotage s'ajoute l'assemblée plénière ouverte à tous les acteurs concernés par les questions de santé mentale. Une première assemblée est prévue fin avril. Elle sera l'occasion d'un point d'étape sur la mise en place du CLSM et d'une restitution des premiers éléments du diagnostic.

Une soixantaine d'acteurs composent le CLSM. Deux réunions d'information se sont tenues en décembre. Une troisième est prévue début février. Elles ont pour but de mettre les groupes projets qui se réuniront tout au long de l'année pour préciser les thématiques et mettre en œuvre les actions retenues.

#### *ARTICULATION CLS ET CLSM*

Le CLSM représenté par le coordonnateur collabore avec l'équipe technique du Contrat local de santé. La santé mentale est un axe du CLS. Le travail mené dans le cadre du CLSM doit nourrir cet axe.

Mme Coralie LEMOINE précise que dans le cadre de la démarche d'élaboration du CLS, un comité de pilotage s'est réuni en décembre 2016. Cinq axes stratégiques ont été retenus. Le troisième concerne la promotion de la santé psychique sur le territoire messin. Le Conseil local de santé mentale remplira la mission de répondre à cet objectif. Dans le diagnostic de préfiguration au CLS

apparaissaient des besoins liés à la santé mentale. Plus spécifiquement pour le public jeune, pour les seniors, pour les personnes en situation de précarité et chez les femmes.

### *AXES ET THEMATIQUES RETENUS*

Trois axes sont proposés pour mettre en place du CLSM :

- Inclusion dans la cité.
- Coordination entre les acteurs.
- Fluidification des parcours.

Ces thèmes ont comme point de départ l'étude réalisée par le Conseil départemental de Moselle qui cherchait à identifier les besoins et attentes de ses agents par rapport à la mise en place du CLSM. Ils ont été retravaillés pour être au plus près des préoccupations des acteurs nombreux concernés par le dispositif. Le diagnostic de l'ORSAS Lorraine permettra d'affiner les thématiques qui composent chacun de ces axes en prenant davantage en compte les spécificités du territoire et les besoins en santé de la population.

Trois thématiques sont proposées pour être mises en œuvre prioritairement :

- La promotion de la santé mentale avec un travail en cours pour permettre au CLSM de participer dès cette année à la Semaine d'information sur la santé mentale.
- La connaissance des acteurs avec comme priorité l'élaboration d'un guide santé mentale.
- L'analyse des situations individuelles en difficultés qui vise à identifier les actions réalisables pour répondre à cette problématique.

Trois exemples de projets envisagés sont présentés qui concernent :

- L'élaboration d'un répertoire dont le but est de permettre aux acteurs de mieux connaître les institutions, structures et services disponibles sur le territoire.
- La participation du CLSM à la Semaine d'information sur la santé mentale qui se déroulera du 13 au 26 mars sur le thème travail et santé mentale.
- La création d'un site internet destiné à favoriser les collaborations entre les participants du CLSM, diffuser de l'information et mettre à disposition des outils utiles comme le guide santé mentale.

### *SEMAINE D'INFORMATION SUR LA SANTE MENTALE*

Mme Paulette HUBERT présente les actions menées par l'UNAFAM<sup>3</sup> dans le cadre de la SISM. En lien avec le thème national, l'UNAFAM a décidé de parler du handicap psychique et du travail. Trois interventions sont programmées (voir affiche jointe au compte rendu) :

- « Santé mentale et travail » le 14 mars à 18h au cloître des Récollets.
- « Handicap psychique et formations » le 16 mars à 15h à Alpha Plappeville.
- Les trajectoires d'accès au travail le 17 mars à 17h à l'ESAT l'Espoir de Novéant.

Ces rencontres qui s'adressent au grand public seront animées sous forme de tables rondes et de discussion avec les participants. Il y a de la place pour d'autres actions, mais le délai est court pour organiser autre chose. L'UNAFAM a commencé à travailler à cet événement en octobre. Pour les prochaines années, il pourrait y avoir d'autres actions pour parler de la santé mentale en général et pas seulement de la maladie. Un CLSM doit s'occuper de la santé mentale de la population, pas seulement de ceux qui sont malades.

### *RETOUR SUR LES PREMIERES REUNIONS DES GROUPES PROJETS*

Stéphane TK revient sur la réunion du groupe « Connaissance des acteurs ». Le travail a débuté par une réflexion sur les difficultés, les besoins, les attentes des participants. Le thème du logement ressort des échanges.

Mme Paulette HUBERT qui a participé à cette réunion précise que les familles ont le souci de trouver un logement pour un de leur membre concerné par une problématique de santé mentale alors que les bailleurs sociaux sont préoccupés par des locataires dont le comportement pose parfois des difficultés.

M. Olivier ASTIER fait part du manque de logements adaptés qui conduit des patients à s'orienter vers l'hôpital faute d'alternatives. Il souligne l'importance du travail mené avec l'ensemble des acteurs pour éviter l'hospitalisation.

### **Calendrier de mise en œuvre**

Stéphane TK informe des prochaines rencontres :

- Septembre : Réunion du comité de pilotage pour un premier bilan du dispositif.
- Fin avril : L'assemblée plénière se réunira avec pour objectif de faire un point d'étape sur la mise en œuvre du CLSM et une restitution des éléments disponibles de l'étude en cours menée par l'ORSAS Lorraine.

---

<sup>3</sup> UNAFAM : Union nationale des associations de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques



- Les groupes projets continueront de se réunir en fonction des besoins des thématiques travaillées.

## CONCLUSION

M. Michel MULIC invite à prendre connaissance du travail mené par les CLSM expérimentés de Lorraine, en particulier les Vosgiens qui ont un certain recul. Il serait également utile de cibler des opérations et déterminer assez rapidement les moyens nécessaires à leur réalisation.

M. le docteur Pierre TRUFFY ajoute qu'il serait intéressant d'utiliser les travaux effectués en commun sur la filière de soins en addictologie avec un diagnostic local sur l'axe Metz – Thionville. Toute la partie prise en charge de proximité entre les différentes structures est aujourd'hui réalisée. Le diagnostic concernant l'addictologie a été fait il y a quelques années. L'organisation de la prise en charge a été modifiée en conséquence. Il s'agirait de faire connaître à la fois le diagnostic et les outils mis en place.

Sur ce point, M. Michel MULIC propose qu'une action de communication soit menée autour de ce travail. Il s'agirait d'informer d'une part, les professionnels sur la manière dont s'organise le sevrage et, d'autre part, les usagers pour qu'ils sachent comment s'orienter pour bénéficier d'une prise en charge.

Mme Catherine MOREL lève la séance et remercie les participants pour s'être rendus disponibles. Elle leur donne rendez-vous aux prochaines concertations pour continuer le travail mené dans le cadre du CLSM.